



Formation
professionnelle



Qualifier pour développer,
innover pour réussir

Association Départementale d'Études et de Formation

26 rue Duverger 13002 Marseille

accueil@adef-asso.com Tél. 04 91 99 01 39 - Fax 04 91 99 44 72

Numéro d'existence : 93130178813

SIRET : 338 727 563 00011

Référentes formation CSE :

Ingeborg BONTE 04 91 99 07 99 **ingeborg.bonte@adef-asso.com**

Karine BOUGHANIM 04 91 99 05 79 **karine.boughanim@adef-asso.com**

> Formation Economique des élus du CSE

> PRESENTATION GENERALE

Article L2315-63 du code du travail

Formation agréée par le Ministère du Travail s'adressant aux élu(e)s de la délégation du personnel du comité social et économique dans les entreprises d'au moins 50 salariés.

L'ADEF est titulaire de la certification qualité **Qualiopi** pour ses actions de formation.

Depuis la fusion des instances suite aux ordonnances de 2017, le passage au comité social et économique (CSE) a été un saut dans l'inconnu et la crise sanitaire n'a pas aidé à rentrer pleinement dans le mandat. Aujourd'hui, le temps du renouvellement des CSE est arrivé avec la possibilité d'aborder ce second mandat mieux armé en utilisant plus largement son droit à la formation, notamment économique.

L'art.L.2315-63 du code du travail prévoit, pour **les titulaires du CSE des entreprises de plus de 50 salariés** un stage d'une durée maximale de 5 jours. Ce temps de formation est pris sur le temps de travail et rémunéré comme tel, déduit du droit à la formation économique, sociale, environnementale et syndicale de 12 jours par an.

Contenu et objectif

La formation économique des membres de la délégation du personnel du CSE a pour objet de donner les contours de leurs missions en tant qu'élus et de les familiariser avec le fonctionnement et les moyens dont ils disposent pour les mener à bien.

Les missions de l'élu du CSE nécessitent des connaissances et des compétences multiples. Cette formation permet d'aborder les consultations périodiques comme ponctuelles sur les questions économiques et sociales, de se positionner en tant que représentant de personnel par l'organisation de l'expression collective.

Ces formations sont interprofessionnelles. Sur demande spécifique, les formations peuvent être organisées par branche ou au sein d'une entreprise.

Programme de formation sur 5 jours

- 1^{ère} journée Accueil – Evolution des IRP
Cadre réglementaire du CSE ; Composition, moyens, fonctionnement missions et éventuelles commissions
- 2^{ème} journée Les prérogatives économiques du CSE ; Information/Consultation, Droit d'alerte, Recours à l'expert
- 3^{ème} journée Les budgets du CSE ; Règles comptables, Budget de fonctionnement, Budget des ASC, Budget prévisionnel
- 4^{ème} journée Enjeux économiques et stratégiques de la formation.
Entreprise en mutation ; mise en place d'un plan de travail
- 5^{ème} journée Interlocuteurs mobilisables, réseaux et communication
Bilan et évaluation de la formation

En fin de stage, une attestation de présence ainsi qu'une attestation de formation sont remises aux stagiaires.

Calendrier et durée

Les journées de formation débutent à 8h30 et se terminent à 16h30.

Formation Économique - élus CSE	
5 jours	
2025	<ul style="list-style-type: none"> • du lundi 17 mars au 21 mars 2025 • du lundi 19 au vendredi 23 mai 2025 • du lundi 06 au vendredi 10 octobre 2025 • du lundi 01 au vendredi 05 décembre 2025

Coût

Le coût pédagogique de la formation s'élève à 270€ par jour et par stagiaire (Article L2315-63 du code du travail).

Pour les prix de groupe, nous consulter.

Sauf meilleure négociation, c'est le budget de fonctionnement qui finance le coût pédagogique ainsi que les éventuels frais de déplacement, hébergement et repas. (Article L2315-63 du code du travail).

Un accord de mise en place du CSE ou le règlement intérieur du CSE peut prévoir la prise en charge financière de la formation des suppléants, amenés à participer aux travaux du CSE ou dans les commissions, et/ou des représentant syndicaux.

Inscription à l'ADEF

Une demande de fiche de candidature peut se faire par téléphone ou par mail.

À réception de la fiche dûment renseignée, un devis sera établi à faire valider auprès du payeur. Le CSE finance par son budget de fonctionnement la formation économique, sauf disposition plus avantageuse.

Dès réception du devis signé, l'inscription sera définitive.

Dans les 10 jours précédents le début du stage, une convocation et un plan d'accès seront envoyés par mail au participant.

> INNOVER

Méthodes et outils pédagogiques

- Pédagogie interactive, qui valorise l'expérience des participants
- Utilisation de cas concrets et théorisation à partir d'exemples de terrain des stagiaires
- Alternance entre la pratique et la théorie
- Travail sur les outils à disposition des élus

> RÉUSSIR

Perspectives

A l'issue de cette formation, les élus au CSE peuvent, s'ils le souhaitent :

- Compléter leurs connaissances avec une formation sur les spécificités de secrétaire et trésorier CSE
- Acquérir une méthodologie du bilan social par une formation spécifique

Renouvellement

Article L2315-17 du code du travail

Ces formations sont renouvelées lorsque les représentants ont exercé leur mandat pendant quatre ans, consécutifs ou non.